

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/SF N° 2024 - 237

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont admis à concourir au concours externe des Assistants Ingénieurs n°28 BAP J " Assistant-e en gestion financière et comptable ", les candidats dont les noms suivent :

AMINI	Aimal	LEZERE	Sephora
BECHADE	Alice	MAZOYER	Pascale
BENSAMOUN	Aline	MILETIC	Nicolas
COULIBALY	Gossi	MOURAND	Anne
DEBA	Farida	OSSOHO	Laëtitia
DURANTIN	Adrien	NIABE	Sosthène
HINLET	Sébastien	PERROT	Cécilia
KENGUE MABIALA	Rolie	SAMBA	Bérénice
KIUCHI	Aki	TALL	Raïssa
LEMAITRE	Maxime	YAGO	Ralya


Article 2nd : Sont admis à concourir sous-réserve au concours externe des Assistants Ingénieurs n°28 BAP J " Assistante-e en gestion financière et comptable ", les candidats dont les noms suivent :

CLAUDE	Valérie	MASSARD	Jacques
HAMID	Karima	OUATTARA	Ramatou
HEIMANU	Kony	PIEPADE DO LIVRAMENTO	Vera Lucia
LE	Minh Ngoc	SQUARE	Khadija

Fait à Paris, le 31 juillet 2024

Pour le Directeur du Département des
Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE
101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00